



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Avril 2015			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Judi 02	Vouzon La Grillère P.P. 8 G.P. 11 km	Parking: Rte de Vouzon à Sennely sur la droite	D. Arrachepied
Dimanche 05	Marche des Etangs St Viatre Départ: Salle des fêtes rte de Salbris		
Judi 09	Montrieux Marche des asperges	Gite de Bellevue rte de Montrieux	
Vendredi 10	Réunion pour les inscrits au voyage <u>stade des Bruyères 16h.</u> Ne pas oublier le carnet de chèques pour payer le solde du voyage (180 € par personne)		
Judi 16	Sennely P.U. 11 km	Parking: Salle des fêtes (Mairie)	J.B. Lepretre
Judi 23	St Viatre P.P. 8 G.P. 12 km	Parking: Salle des fêtes rte de Salbris Resto: Tête de veau pas avant 13h	L. Bachard
Mardi 28	Val de Loire 20 km Fiche à suivre		B. Mardesson
Judi 30	La Ferté Beauharnais P.P. 9 G.P. 12 km	Parking: Etang communal rte de Chaumont	R. Alzy
Mai 2015			
Judi 07	Menestreau en V.Le Ciran P.U. 12 km	Parking: Salle des Fêtes	D. Arrachepied
Judi 14	Lamotte Le stade P.P. 8 G.P. 11 km	Parking: Stade des Bruyères	D. Arrachepied
Lundi 18	Réunion 11h groupe de travail salle Ste Anne		
Judi 21	Selles St Denis P.P. 10 G.P. 12 km	Parking: Salle des Fêtes	B. Mardesson
Mardi 26	Tavers Avaray 22 km Fiche à suivre		B. Mardesson
Judi 28	Pierrefitte Les Genévriers P.U. 11 km	Parking: Rte des Levrys 2 km après l'étang	J.B. Lepretre

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km: P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.